Installer et préparer la mise en service d'une climatisation réversible

CLM 1-13

VOTRE BÉNÉFICE

Optimisez votre temps de pose d'un climatiseur et garantissez la qualité de vos réalisations

Public concerné
Professionnels désirant installer des appareils de climatisation réversible en résidentiel et petit tertiaire

Pré-requis
Il est impératif de connaître les bases de la climatisation ou d'avoir suivi la formation réf. CLM 1-01

Parcours conseillé
CLM 1-01 > **CLM 1-13 >** AGR 1-00

Nombre de participants
8 maximum par session

Durée
1 jour, soit 7 heures

Tarif par stagiaire
350€ HT, soit 420€ TTC

Moyens d'encadrement
Formateurs aux compétences techniques spécifiques métier et aptitude pédagogique

Modalités d'évaluation
Évaluation des acquis sous forme de QCM individuel / Attestation de formation

Les + de cette formation

- Exercices pratiques d'installation d'un split mural en situation réelle

OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires sont capables de :

- **identifier et respecter** les précautions avant l'installation des climatiseurs
- **appliquer les règles de l'art** de l'installation
- **installer** le matériel, prêt à être mis en service

PROGRAMME

- Règles d'installation
- Erreurs et pièges classiques à éviter
- Savoir lister, préparer son chantier
- Installation en conditions réelles
- Savoir expliquer les fonctions de la télécommande
- Aspects réglementaires
  (pour la mise en service, voir le parcours de formation pour obtenir l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes)

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exercices pratiques
- Utilisation du matériel et outillage adéquat
- Cintrage du tube
- Pose unité intérieure et extérieure
- Pose des liaisons frigorifiques et câblage

Apports théoriques
- Supports de formation remis aux stagiaires

CONCERNANT LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Conformément au code de l'environnement, une attestation d'aptitude est obligatoire pour le technicien, et une attestation de capacité est obligatoire pour la structure qui l'emploie.

L'attestation d'aptitude est obligatoire depuis le 4 juillet 2011.

Le stage réf. AGR 1-04 pourra vous aider à préparer l'examen réf. AGR 1-03 afin d'obtenir cette attestation d'aptitude.

Pour plus d'informations : 04 72 10 27 69 • www.atlantic-pros.fr > FORMATION

CESC, organisme de formation déclaré sous le n°84 69 17827 69
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Edition 2023